

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17décembre 2009**

Le dix sept décembre deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 14 décembre, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, Monsieur André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, André **FABER**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYÉ**, Colette **ROTTIER**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS-SENE**, Isabelle **JASKULA**.

Absents excusés : Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, Madame Angélique **JOLY** a donné procuration à Pierre **NOIROT**.

Madame Catherine **AMANN** n'a pas donné de procuration

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

1) Création d'un poste d'attaché territorial :

Madame la Maire propose de créer un poste d'attaché territorial suite au départ de Sophie **CANESSE** et de son remplacement à compter du 1^{er} février 2010.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers municipaux accepte la création d'un poste d'attaché à titre permanent, pourvu par un fonctionnaire à temps complet, et ce à compter du 1^{er} février 2010.

2) Instauration de l'indemnité de missions des préfectures et de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires :

Madame la Maire expose que suite à l'embauche de la nouvelle secrétaire de Mairie, il est proposé de lui octroyer de nouvelles indemnités, et notamment :

- **L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.) :**

Le conseil municipal décide l'attribution de l'I.E.M.P., cette indemnité est destinée aux agents de catégorie A de la filière administrative.

L'autorité territoriale procèdera à l'attribution individuelle dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) :
L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires est versée dans le cadre de la réalisation d'heures supplémentaires liées à l'exercice effectif des fonctions d'agent relevant du cadre A.

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent l'octroi des deux indemnités à l'unanimité.

3) Avenant concernant les travaux de la sécurité routière rue de Lorraine :

Monsieur François VALENTIN, 2^{ème} adjoint au maire annonce que des travaux supplémentaires ont eu lieu dans le cadre des opérations de sécurité routière rue de Metz et rue de Lorraine réalisés par la société COLAS. Les travaux supplémentaires sont estimés à 1 207,78 €HT. Ce qui porte le montant total des travaux à 17 020,48 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 73 – Sécurité Routière.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers municipaux accepte la passation d'un avenant avec la société COLAS pour la somme de 1 207,78 €HT sur un montant total des travaux de 17 020,48 €HT.

4) Engagement de la commune pour l'utilisation des amendes de police :

Monsieur François VALENTIN, 2^{ème} adjoint au Maire propose au conseil municipal de bien vouloir :

- s'engager à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour la réalisation des opérations de sécurité routière rue de Metz et rue de Lorraine,
- de voter un crédit de 20 356,49 €HT pour le financement de cet aménagement,
- s'engager à prendre en charge la gestion de cet équipement.

Après délibération le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

5) Annulation de la délibération du 12 novembre 2009 relative à la passation d'avenants au marché pour la rénovation du groupe scolaire :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3^{ème} adjointe au Maire demande à l'assemblée de bien vouloir annuler le point 2 du conseil municipal du 12 novembre 2009 concernant les avenants pour la rénovation du groupe scolaire. En effet, certains avenants avaient déjà été délibérés dans le conseil municipal du 24 septembre 2009. La délibération prise le 12 novembre 2009 n'était donc pas nécessaire.

L'ensemble du conseil municipal accepte l'annulation de cette délibération.

6) Avenants au marché pour la rénovation du groupe scolaire lot 07 – menuiserie intérieure entreprise MENULOR et lot 11 – chauffage – sanitaire – VMC entreprise E. BOFFO :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3^{ème} adjointe au Maire présente le point concernant la signature d'avenants au marché dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire. Ces avenants concernent deux entreprises et se répartissent de la manière suivante :

Lot		Entreprises	Montant du marché	Ancien avenant HT (déjà voté)	Nouvel avenant HT	Total
7	Menuiseries intérieures	MENULOR	44 792,89 €	5 614,97 €	7 046,02 €	57 453,88 €
11	Chauffage Sanitaire – VMC	E. BOFFO	65 457,82 €	1330,78 €	1 516,90 €	68 305,50 €

Après exposé, les membres du conseil municipal acceptent dans son ensemble la passation d'avenants pour les entreprises E. BOFFO pour un montant de 1 516,90 € HT et la société MENULOR pour la somme de 7 046,02 € HT.

7) Travaux supplémentaires pour la pose de volets roulants pour l'extension de l'accueil périscolaire :

Monsieur André MORDENTI, 1^{er} adjoint au Maire annonce qu'il y a lieu de procéder à la pose de volets roulants pour l'extension de l'accueil périscolaire. Pour cela, une consultation a été lancée, il est proposé de confier les travaux à la société LM FERMETURES pour un montant de 2 800,00 € HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de confier les travaux à la société LM FERMETURES.

8) Travaux supplémentaires au marché pour l'extension de l'accueil périscolaire pour les sociétés Idéal Plafond et Appel :

Monsieur André MORDENTI, 1^{er} adjoint au Maire expose le point concernant la passation de nouveaux avenants dans le cadre de l'extension de l'accueil périscolaire. Ces avenants se répartissent de la manière suivante :

- Travaux supplémentaires pour la société IDEAL PLAFOND lot 8 pour un montant de 2 290,00 € HT,
- Travaux supplémentaires pour la société APPEL lot 9 pour un montant de 420,00 € HT,
- Avenant n°2 pour la société APPEL lot 07 pour un montant de 1000,00 € HT.

Ces sommes seront imputées en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Après exposé, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la passation de ces 3 avenants.

9) Avenant au marché pour la réalisation d'un parking au périscolaire par la société COLAS :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint au Maire annonce que des travaux supplémentaires sont à entreprendre en vue de réaliser des trottoirs et des surfaces en sus. Le montant de ces travaux s'élève à 6 991,96 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Après exposé, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la passation d'un avenant avec la société COLAS pour un montant de 6 991,96 €HT.

10) Convention de mise à disposition de la salle de jeux et du hall d'entrée de l'école pour des associations vernoises :

Monsieur Victorien **NICOLAS**, 5^{ème} adjoint au Maire, demande aux conseillers de bien vouloir autoriser 3 associations vernoises à utiliser la salle de jeux ainsi que le hall d'entrée de l'école en accord avec le Directeur de l'école Monsieur **VALENTIN**.

Les 3 associations et les lieux concernés sont :

- L'Association Les 2 fées souhaite utiliser le hall d'entrée de l'école les samedis et dimanches après midi en tant que salle de répétition,
- L'Association Pirouette souhaite utiliser la salle de jeux et les toilettes de l'école maternelle en tant que salle de gymnastique,
- Verny Yoga souhaite utiliser la salle de jeux de l'école maternelle en tant que salle d'entraînement.

Après avoir présenté les différentes demandes, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la rédaction et la signature d'une convention de mise à disposition pour chaque association.

11) Avenant à la convention de partenariat entre MOSELIS et la commune concernant la construction de la future gendarmerie :

Madame la Maire annonce que la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre Moselis et la commune de Verny est indispensable en vue de la construction de la future gendarmerie.

Cet avenant vient compléter les deux précédentes délibérations des conseils municipaux du 13 juin 2007 et du 27 mai 2008. Cet avenant porte sur la vente du terrain de 68 ares moyennant la somme de 85 000 € Cette somme servira à financer les frais de viabilité du terrain en limite de propriété. Cette vente permettra à la commune de réaliser une opération blanche.

Madame la Maire fera office de notaire dans ce dossier, et Monsieur François **VALENTIN** représentera la commune dans la signature de l'acte de vente administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent dans son ensemble les conditions de cet avenant n°1.

12) Avenant N°2 au contrat d'exploitation des bâtiments communaux :

Madame la Maire annonce qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un avenant n°2 au contrat d'exploitation des bâtiments avec la société COFELY suite à la transformation au gaz naturel de la chaufferie lors de la rénovation du groupe scolaire et de prolonger le contrat de base jusqu'à la date d'expiration du contrat de fourniture d'énergie c'est-à-dire au 31 octobre 2010.

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la signature d'un avenant n°2 au contrat d'exploitation des bâtiments communaux avec la société COFELY.

13) Motion des maires ruraux de France :

Madame la Maire expose le point concernant la motion faite par l'association des maires ruraux de France lors de son dernier congrès national concernant la réforme des collectivités territoriales. La motion portée à délibération se définit comme telle :

- *Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle,*
- *Considérant que la commune et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,*
- *Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire, qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut pas faire seul,*
- *Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,*
- *Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,*
 - *Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,*
 - *Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,*
 - *Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,*
 - *Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.*

Après avoir longuement débattu, les membres du conseil municipal votent par trois voix contre, cinq abstentions et dix voix pour la motion ainsi présentée par l'Association des maires ruraux de France.

Divers :

- Catherine AMANN souhaite démissionner de son poste de conseillère municipale suite à sa récente mutation dans la région lyonnaise, Madame la Maire est dans l'attente d'un courrier officiel,
- Monsieur André MORDENTI a envoyé un courrier à Madame la Sous-Préfète dans lequel il fait part de sa démission de son poste de 1^{er} adjoint. Madame la Maire est dans l'attente d'une réponse de la part de la sous-préfecture.
- Remise d'un chèque de 1000 € par le Laboratoire Bio Avenir de Verny destiné au Centre Communal d'Action Sociale de Verny,
- Organisation pour la distribution du courrier des vernois, des sacs poubelles transparents ainsi que les colis pour les anciens qui ne sont pas venus au repas organisé le 12 décembre au Centre Faber.
- Deux naissances :
 - Juliette DEVILLERS née le 02 décembre 2009 de Jean-Noël DEVILLERS et de Vanessa KARYDIS, domiciliés 9 rue Claude Obelliane,
 - Baptiste SODOYER, né le 15 décembre 2009 de Yannick SODOYER et d'Aline DAUPHIN domiciliés 10 rue du Moulin.

Fait en séance, le 17 décembre 2009
Pour copie certifiée conforme.
Mme la Maire.

Marie-Thérèse
GANSOINAT-RAVAINE